

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 9 NOVEMBRE 2016**

Nombre de conseillers en fonction : 29.
Nombre de présents : 21 conseillers.
Nombre d'absents : 8 dont 7 procurations.
Le quorum est atteint.

POINT N°1

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Pour mémoire, le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, nomination qui sera faite avant chaque début de séance.

Jean-Louis Gabel se propose de prendre la fonction de secrétaire pour la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2016.

Le Conseil Municipal,
vu les articles L.2121-15 et L2541-6 du CGCT,
après avoir délibéré,

➤ **émet un avis favorable à l'unanimité, à la nomination de Monsieur Jean-Louis Gabel au poste de secrétaire de la présente séance du Conseil Municipal.**

POINT N°2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Les délibérations prises lors de la séance du 28 septembre 2016 sont contenues dans le procès-verbal joint à la convocation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

➤ **approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2016.**

Madame Agnès Machwate arrive à ce point.

Monsieur Serge Hugel formule plusieurs observations. Tout d'abord au sujet du point n°6 – approbation du budget supplémentaire 2016 :

- *« ensuite, il reprend ce qu'il a exprimé **en** commission des finances » et non « pour la commission »,*
- *« il considère qu'il faudrait revoir les conséquences des perspectives financières. » et non « il faut revoir le phasage de la prospective des finances »,*

- « Monsieur Serge Hugel met l'accent sur **l'ensemble des charges de fonctionnement** qui augmentent de **237 000 € par rapport au budget primitif** et augmentent par rapport au réalisé de l'année 2015 et ce de **5.6% en sus.** », à la place de la phrase inscrite au procès-verbal.
 Ensuite par rapport au point n°18 – suppression d'un poste de rédacteur non titulaire et création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe : Monsieur Hugel demande que la phrase soit reformulée ainsi : « ... la commune souhaite embaucher un fonctionnaire. La collectivité va donc supporter son coût durant 60 ans : 35 ans de salaire et 25 ans de retraite. »

POINT N°3

RAPPORTS DES COMMISSIONS

➤ Commission sport et vie associative du 27 septembre 2016

Madame Christine Stroh exprime sa surprise sur le principe de ne pas verser de subvention et de ne pas mettre à disposition gratuitement les locaux communaux aux associations qui ne signent pas la charte de partenariat. Elle indique que pour elle, c'est une forme de chantage et que cela va à l'encontre de la liberté.

Est-ce que ces associations seront répertoriées dans la prochaine édition de la plaquette ?

Monsieur Benjamin Vix répond que ces points seront retravaillés car il faut faire la distinction entre association à proprement dite et groupe ne répondant aux caractéristiques réglementaires d'associations. En effet, certaines structures s'affichent comme association alors qu'il s'agit d'un professionnel à titre lucratif.

Le but de ce classement est donc de clarifier ces différents statuts et d'en informer le public.

Madame Christine Stroh trouve restrictif, pour les associations n'ayant pas signé la charte, de ne pas recevoir de subvention.

Monsieur Benjamin Vix précise que toutes les associations seront reçues avant la fin de l'année par Monsieur le Maire et Monsieur Gabel, adjoint en charge du monde associatif. Il indique également que la rédaction de la charte a été faite en collaboration avec les associations et que ces dernières souhaitent sa mise en place.

Monsieur Jean-Louis Gabel signale que parmi les associations ayant touché une subvention par le passé, une seule n'a pas souhaité signer la charte.

➤ Commission environnement et forêt du 4 octobre 2016

Madame Michèle Kannengieser demande des précisions sur les points relevés par l'association WWW lors de la commission.

Monsieur le Maire indique que, lors de la commission, l'association a souhaité avoir des réponses sur plusieurs thématiques, sans que ces dernières aient été connues au préalable. Un échange d'informations s'est alors engagé entre les membres de la commission et l'association. Il s'attendait à ce que le sujet principal soit la gravière, or cela n'a pas été le cas.

Monsieur Denis Clauss concède que le compte-rendu aurait pu détailler les différents points de discussion.

➤ Commission pôle culturel du 20 octobre 2016

Pas d'observations.

➤ Commission urbanisme et logement du 24 octobre 2016.

Madame Katia Bossuyt a été interpellée par le point divers de cette commission relatif aux avis recueillis dans le cadre de l'enquête publique du PLUi et plus précisément sur la modification de hauteur portée à 25 mètres dans le secteur du Schwemmloch. Elle rappelle que le document de réponse avait été sollicité par le passé et qu'il n'a pas été transmis.

Madame Bossuyt relate ce que la commune a inscrit au registre d'enquête publique. En conclusion, le commissaire enquêteur demande que cette modification soit portée à la connaissance du public. Elle indique que, personnellement, elle n'a jamais eu connaissance de ce point.

Madame Bossuyt s'étonne du fait que cette demande ait été intégrée au PLUi.

Madame Michèle Kannengieser indique que cette demande de modification de hauteur émane de la SERS et souhaite savoir si la commune était au courant et s'il est prévu une communication au public.

Madame Kannengieser s'interroge sur la prise en compte de la largeur de la rue du nord dans le projet du Schwemmloch car elle se bat depuis des années pour l'aménagement de cette rue.

Monsieur le Maire rappelle que le registre d'enquête est, par définition, un document public donc accessible à tous. Il apporte en outre les précisions suivantes.

Initialement le PPRI imposait 1/3 de terrains inconstructibles. Or, le contrat de concession avec la SERS prévoit la réalisation de 400 logements. Avec de telles contraintes de foncier, il est par conséquent nécessaire de permettre quelques constructions en hauteur dont l'une pourrait être un « bâtiment signal ». L'idée de la rédaction de l'avis communal exprimé au registre d'enquête est d'offrir la possibilité et ne pas exclure ce type d'aménagement.

En tant que concessionnaire, la SERS a donc exprimé ses besoins. Par ailleurs, une première révision du PLUi interviendra en 2017 pour permettre à l'Eurométropole d'intégrer les documents d'urbanisme relatifs aux 5 nouvelles communes de la Communauté de Communes des Châteaux.

Depuis la fin de l'enquête publique, à force de demandes conjointes de la SERS et de la commune, de nouvelles modélisations ont fait évoluer la cartographie du PPRI. Au Schwemmloch, les contraintes d'inondation sont plus faibles que celles prévues initialement. Il en ressort qu'on va pouvoir construire sur 80 % de la surface. De plus, certains paramètres ont évolué : il y aura plus de maisons individuelles, mais aussi des bâtiments de taille moindre, l'objectif étant d'arriver au nombre de logements indiqué au contrat de concession de la SERS.

Dans les deux cas d'aménagement, la place des espaces verts est primordiale.

Au final, les conclusions du commissaire autorisent plusieurs possibilités, après consultation de la population, ce qui est aussi la démarche de l'actuelle équipe municipale.

Monsieur Serge Hugel indique qu'il est surprenant de découvrir ce point dans le compte-rendu de la commission urbanisme et logement.

Quant à Madame Kannengieser, elle demande si la SERS a autorité pour modifier le PLUi, sans autorisation de la maîtrise d'ouvrage. Le groupe « Notre Wantzenau » est opposé au fait que la hauteur des bâtiments dépasse les 12 mètres hors sol.

Madame Katia Bossuyt signale qu'une fois la porte ouverte, on ne pourra plus rien empêcher.

Monsieur le Maire rappelle que le Schwemmloch est un projet partagé entre la commune et la SERS et que le choix des bailleurs, des promoteurs et des projets sera fait en parfaite concertation avec la commune.

Monsieur Serge Hugel indique qu'il comprend les raisons pour lesquelles la SERS a proposé cette remarque et souligne que la SERS n'a pas inscrit ce point sans l'accord de l'exécutif communal.

Madame Kannengieser demande l'organisation d'une réunion plénière pour discuter des points relatifs au Mittelwoerthel et à la rue du Nord. Monsieur le Maire fait la proposition de réunir la commission urbanisme et logement en comité élargi.

Pour conclure, Monsieur le Maire revient sur les avis défavorables donnés lors de la commission, notamment pour le permis de construire d'un hôtel-restaurant avec salle de banquet dans la zone d'activité. En effet, l'entrée de la zone n'est pas adaptée à l'accueil d'un Etablissement Recevant du Public, étant donné que 3 autres ERP y sont déjà présents. Les problèmes qui en découlent sont la concentration de stationnement, le va-et-vient important. Cette zone ne peut plus recevoir n'importe quel projet. Une étude de circulation a été demandée en ce sens à l'Eurométropole de Strasbourg. La commission de sécurité et d'accessibilité a, de plus, émis un avis défavorable en raison de nombreuses incohérences dans le permis.

➤ Commission commerce, tourisme et attractivité du 25 octobre 2016

Pas d'observations.

➤ Commission des finances du 7 novembre 2016

Pas d'observations.

Madame Anne-Claire Guisard arrive à ce moment et après l'appel de l'ensemble des points.

POINT N°4

PRESENTATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2015 DE RESEAU GAZ DISTRIBUTION SERVICES

Selon l'usage, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal le compte-rendu d'activités 2015 de Réseau GDS dans notre Commune.

Ce rapport complet est envoyé, par mail, aux conseillers municipaux lors de la transmission de la présente note.

Ce point ne donne pas lieu à décision, la délibération prend simplement acte de la prise de connaissance du rapport d'activités par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

- **a pris connaissance du compte-rendu d'activités 2015 relatant l'activité de Réseau Gaz Distribution Services dans notre Commune.**

Madame Katia Bossuyt demande si des points importants sont soulevés dans ce rapport ou dans celui du point n°5.

Monsieur le Maire relève l'absence d'informations sur l'usine d'incinération qui présente de graves dysfonctionnements. Les dépenses qui en découlent vont nécessairement impacter les budgets de l'EMS.

POINT N°5

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'ELIMINATION DES DECHETS

Selon l'usage, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal les rapports annuels 2015 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets dans notre Commune.

Ce point ne donne pas lieu à décision, la délibération prend simplement acte de la communication des rapports d'activité au Conseil Municipal.

Ces rapports sont disponibles sur le site de l'Eurométropole de Strasbourg, www.strasbourg.eu - rubrique environnement mais également en mairie.

Le Conseil Municipal,

- **prend acte des informations contenues dans les rapports annuels 2015 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau, de l'assainissement et de l'élimination des déchets établis par l'Eurométropole de Strasbourg.**

POINT N°6

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire propose et commente le rapport de présentation des orientations budgétaires figurant en annexe de la présente note explicative de synthèse.

La délibération suivante est proposée, elle pourra cependant être modifiée en fonction des débats.

La délibération ne donnera pas lieu à vote, elle devra simplement attester de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le Conseil Municipal,

**après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des Finances réunie le 7 novembre 2016,
après avoir pris connaissance du rapport de présentation des orientations budgétaires pour la période 2017-2020**

après avoir entendu l'exposé oral,

après avoir débattu,

- **prend acte des axes proposés pour 2017, à savoir :**
 - **la maîtrise de l'évolution de nos charges de fonctionnement,**
 - **la poursuite de l'accompagnement financier à la réalisation, par des bailleurs sociaux, de logements locatifs aidés, étant entendu que les dépenses engagées seront déductibles de l'amende due l'année N+2,**
 - **un maintien des taux communaux des taxes d'habitation et foncière,**
 - **l'inscription de travaux pour un montant de 5 625 000 €,**
 - **le recours à un emprunt nouveau pour le financement des travaux à engager,**
- **atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire.**

Madame Katia Bossuyt considère que les documents relatifs du Débat d'Orientation Budgétaire sont parvenus hors délais. Il lui est répondu que la convocation ainsi que la note explicative de synthèse ont été envoyées dans les délais réglementaires.

Monsieur le Maire présente l'analyse financière du Débat d'Orientation Budgétaire, réalisée en collaboration avec le cabinet Deloitte, qui fait état :

- *de grands constats :*
 - *les pénalités dans le cadre de la carence en logements aidés,*
 - *l'évolution des bases fiscales,*
 - *l'état des dépenses et recettes en 2015 pour l'investissement et le fonctionnement,*

- l'encours de la dette,
 - l'évolution de l'autofinancement.
- Il en résulte un bilan 2016 conforme aux prévisions.
- de la programmation 2017 :
 - poursuite des grands chantiers engagés en 2016,
 - démarrage de nouveaux travaux,
 - poursuite du soutien financier pour la réalisation de logements locatifs sociaux,
 - politique de services pour tous,
 - amélioration du cadre de vie,
 - prise en compte de projets reconnus d'intérêt stratégique.
 - de la prospective 2017-2020.

Monsieur Serge Hugel s'interroge sur la différence de montant de la dette en 2019 sur le graphique « évolution de l'encours de la dette » projeté lors de la séance et celui remis aux conseillers (p.13 du rapport d'étude prospective).

Madame Christine Stroh explique que lorsque l'on modifie des documents, il faut en informer les conseillers.

Monsieur le Maire indique que les documents ont été mis à jour suite à la commission des finances et en tenant compte des demandes formulées par cette dernière. Ce graphique complète mais ne modifie pas par conséquent ce qui a été transmis.

Monsieur Serge Hugel indique que la seule chose qui a été demandée en commission est de prendre en compte 500 000 € en travaux d'investissement à compter de 2021, au lieu de 1 000 000 €. Cette projection permet ainsi de remonter l'épargne nette de la collectivité.

Par ailleurs, il énumère ses remarques et modifications déjà indiquées en commission des finances, à savoir :

- la capacité de désendettement de 2.5 ans est fautive. Cette remarque a été prise en compte et modifiée dans le tableau projeté en séance,
 - le détail par chapitre pour les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement. Ce détail est également projeté en séance,
 - des explications complémentaires quant au montant des recettes d'investissement en 2021. Cette somme correspond au FCTVA, à la taxe d'aménagement et à l'excédent de fonctionnement capitalisé,
- En conclusion, Monsieur Hugel indique que la réalisation de la prospective jusqu'en 2025 est une bonne initiative, mais regrette qu'à partir de 2025, les investissements soient limités.

Monsieur Christophe Georg précise que les hypothèses les plus pessimistes ont été prises en compte quant aux recettes. Ces dernières ont volontairement été limitées aux seuls éléments connus à cette date. Les subventions et l'augmentation des recettes liées à l'augmentation de la population n'ont, par exemple, pas été valorisées. Il reste ainsi quelques marges de manœuvre.

Cette mise à jour du rapport de perspectives de 2015 à 2016 montre que les orientations tiennent la route et que les finances communales sont maîtrisées.

Selon Monsieur Roger Bode, après 2020, la collectivité sera en situation limite vis-à-vis de l'endettement. De plus, il trouve dommage que pour faire baisser le montant de l'emprunt, on soit amené à vendre les terrains communaux.

Madame Kannengieser revient sur le tuilage des charges de personnel. Elle estime que le montant de 50 000 € pour une personne est bien trop élevé. Selon elle, ce chiffre correspond à un ingénieur et non pas à l'emploi mentionné. Il lui est répondu que cette somme tient compte du remplacement de trois postes en 2017.

POINT N°7

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 24 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Il est rappelé au Conseil Municipal la réalisation d'une opération de construction de 15 logements qui auront pour vocation le locatif aidé sur l'emprise foncière des parcelles n°1/17 de la section 2, sises 24 rue du Général de Gaulle.

Cette opération fait suite à un permis de construire délivré au bailleur social DOMIAL le 24 mai 2016.

Pour permettre l'engagement de cette opération structurante en matière de logement locatif social, il est proposé au Conseil Municipal de verser une participation financière au bailleur.

Cette participation communale, dont le montant s'élève à 75 000 € correspondant à 5 000 € par logement

réservé pour assurer l'équilibre de l'opération, pourra être inscrite au titre des dépenses déductibles des pénalités que la commune doit verser au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000.

On rappelle que la commune a payé 133 000 € en 2015. En 2016 et 2017, le même montant de pénalité est prévu. La participation de 75 000 € va pouvoir alimenter la déductibilité en 2018. En effet, il y a un décalage de deux ans.

Les objectifs de cette démarche sont de diminuer les pénalités imposées par l'Etat et faciliter la construction de logements sociaux permettant ainsi à la commune d'atteindre l'objectif triennal.

Le Conseil Municipal,

considérant l'ensemble de la réglementation et des obligations pesant sur la commune de La Wantzenau en matière de construction de logements locatifs aidés,

après avoir délibéré,

- **décide à l'unanimité, de verser directement à la société DOMIAL une participation financière de 75 000 € pour la réalisation de 15 logements locatifs aidés sur le terrain situé 24 rue du Général de Gaulle à La Wantzenau,**
- **dit que le montant de l'aide ne sera versé qu'à la condition du démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2016,**
- **précise que les crédits nécessaires à cette participation sont inscrits au budget supplémentaire 2016,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.**

POINT N°8

AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT D'ELECTRICITE DE STRASBOURG

Dans le cadre d'une demande commune du syndicat du CES et de la collectivité de La Wantzenau pour l'implantation d'une canalisation souterraine électrique sur les parcelles cadastrées section 59 n° 384 et 386 (appartenant à la commune) et section 9 n°180 (appartenant au syndicat du CES), il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes au profit d'Electricité de Strasbourg pour les parcelles communales.

Cette convention de servitudes détermine les droits et obligations de chacune des parties.

Une indemnité unique et forfaitaire d'un euro sera perçue par la commune.

L'acte sera établi par acte notarié aux frais d'Electricité de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

après avoir délibéré,

- **autorise à l'unanimité, la société Electricité de Strasbourg à implanter les lignes électriques souterraines sur les parcelles situées à La Wantzenau et cadastrées section 59 n°384 et 386,**
- **et autorise le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles, et tous documents correspondants, dont les frais seront à la charge d'Electricité de Strasbourg.**

POINT N°9

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG / APPROBATION DU PROGRAMME 2017 DES PROJETS SUR L'ESPACE PUBLIC / AUTORISATION DE DEBUTER LES ETUDES

Après une phase d'instruction qui a associé tous les Maires de l'Eurométropole de Strasbourg, le programme voirie, signalisation, ouvrages d'art, eau et assainissement a été établi, pour l'année 2017.

Compte tenu des contraintes financières accrues résultant de la diminution des dotations de l'Etat, l'arbitrage de l'enveloppe consacrée à ce programme est resté identique à l'enveloppe de 2016, à savoir 14 000 000 € pour l'année 2017.

Sur la base de ce montant, les crédits sont ventilés de la manière suivante :

- 1 800 000 € réservés pour la réfection d'ouvrages d'art

- 800 000 € prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI
- 11 400 000 € répartis entre les opérations d'intérêt local (T1/T2) pour 5 700 000 € et d'intérêt métropolitain (T3) pour 5 700 000 € également.

Les opérations qui font partie de ce programme, nécessitent des délais d'études et de concertation importants. C'est pourquoi les différentes opérations sont approuvées en deux étapes :

- la première, objet de la présente délibération, autorise le lancement des études,
- la deuxième étape, prévue en février 2017, permettra la poursuite des études et la réalisation des travaux.

Les opérations du programme 2017, concernant la commune de La Wantzenau, sont mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Opération	2015WAN4413AET	LA WANTZENAU	Etudes	1
Site projet	PROMENADE DU GOLF			
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	50 000 €	MOE	Interne	Tableau
			T1	AMO non
				TTC
voirie & équipements	Etat d'entretien	Voie desserte	Refection	Trx en profondeur
				Type marché /
				2 500 €
				Total délibéré EMS :
				2 500 €

Opération	2016WAN4675AET	LA WANTZENAU	Etudes	2
Site projet	QUAI DES BATELIERS / RUE ROHRWOERTH			
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	280 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Assainissement	Etat entretien réseau	Collecteur/Branchement	Rehabilitation	Trx sans tranchée
				Type marché Mappa
				28 000 €
				Total délibéré EMS :
				28 000 €

Opération	2016WAN4689AET	LA WANTZENAU	Etudes	3
Site projet	RUE DE PERIGUEUX			
Tronçon/Tranche	1/1	Debut	Complet	Fin
Mt Total Prévisionnel	70 000 €	MOE	Externe	AMO non
				TTC
Eau	Etat entretien réseau	Conduite/Branchements	Pose	Trx tranchée ouverte
				Type marché Mappa
				7 000 €
				Total délibéré EMS :
				7 000 €

Les projets sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg.

La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec éventuellement une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur septembre 2016.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les opérations d'entretien significatif (gros entretien) dont la programmation est arrêtée début 2017, ni les travaux d'entretien courant ou les interventions ponctuelles d'urgence liées à la mise en sécurité, qui sont réalisées tout au long de l'année.

Est prévu à La Wantzenau :

- la réfection de la voie de desserte de la promenade du Golf, estimée à 2 500 € TTC pour les études, dont la Maîtrise d'œuvre sera réalisée en interne,
- la réhabilitation du réseau d'assainissement du quai des Bateliers et de la rue du Rohrwoerth, pour un montant de 28 000 € TTC pour les études, dont la Maîtrise d'œuvre sera réalisée en externe,
- la pose d'un réseau d'eau rue de Périgueux pour un budget études de 7 000 € TTC, réalisée en Maîtrise d'œuvre externe.

Le Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

- émet à l'unanimité, un avis favorable au programme « projets sur l'espace public pour l'année 2017 : lancement des études », comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

POINT N°10

MOTION RELATIVE AU VOLET CIRCULATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal comprend un volet relatif aux transports et déplacements.

Par ailleurs, une étude concernant les dessertes des communes du quadrant Nord de l'Eurométropole a été menée par un cabinet spécialisé, Kisio Analysis. Cependant, les propositions avancées par ce cabinet, missionné par l'Eurométropole de Strasbourg, au sujet de l'offre de transport dans le secteur nord de la métropole ne sont

pas concluantes, car réduisent globalement les offres de transport.

En effet, les modifications exposées par le bureau d'études ne sont pas à la hauteur des enjeux de notre territoire. Le volet transport et déplacement urbain du futur PLUi est défavorable pour les communes de la seconde couronne dont La Wantzenau fait partie.

Un courrier a ainsi été rédigé et adressé à Monsieur le Président de l'Eurométropole de Strasbourg, en mai dernier. Les demandes exprimées par la commune portent, par conséquent, sur les points suivants :

- **Maintien indispensable de la desserte bus du Domaine du Golf et renforcement des fréquences de passage,**
- **Avis défavorable à la fin de la ligne 72 au pont Phario,**
- **Développement d'une desserte vers la future extension de la ligne E du tram à la Robertsau,**
- **Avis favorable à la proposition de desserte de la gare et de l'église par la ligne 201, gérée par le Conseil Départemental. Une réflexion sur l'allongement global du temps de parcours sera à étudier, étant entendu qu'il n'y aura pas d'arrêt supplémentaire entre notre commune et la gare d'Hoenheim, déjà desservie par le train,**
- **Considérant le développement économique et industriel attendu dans les communes de Reichstett, Vendenheim et Mundolsheim, le développement d'une liaison de transports en commun vers les zones d'activités de La Wantzenau, Hoerd et Reichstett, avec pour finalité la zone commerciale de Vendenheim, est primordiale,**
- **Considérant l'attractivité de la gare de La Wantzenau, il est nécessaire de développer les fréquences de passage, en particulier jusqu'à la gare de Hoenheim pour une jonction avec le tram et de veiller à l'adéquation entre les horaires proposés par le bus et le train,**
- **Tester les services de déplacement à la carte à La Wantzenau, comme piste de promotion des transports publics.**

Sur la base des éléments déjà décrits dans cette lettre, adressée également au Directeur de la CTS, il est proposé au Conseil Municipal de rédiger conjointement une motion destinée à souligner fermement sa désapprobation et à affirmer une position forte et inflexible pour que l'offre de transport soit cohérente pour la Commune.

Monsieur le Maire explicite l'étude réalisée par le bureau d'études missionnée par l'Eurométropole de Strasbourg. Les points mis en avant par la commune n'apparaissent malheureusement pas dans le volet circulation.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est pour le développement des transports en commun et les transports alternatifs.

Il signale que les propositions émises dans l'étude du quadrant Nord ne sont pas avantageuses pour La Wantzenau. Il s'agit d'un retour en arrière alors que de nouvelles perspectives pourraient être étudiées comme le transport à la demande ou le tram-train.

Ainsi, la commune s'oppose à la restriction de la ligne 72. De plus, les budgets concernant les lignes ferroviaires sont principalement injectés pour la sécurisation des voies et non pour l'augmentation de la fréquence des trains.

Sur ce sujet, la commune ne cédera pas, indique Monsieur le Maire.

Madame Michèle Kannengieser demande si l'avis de la commune a jamais été demandé suite au rapport du bureau d'études et elle propose que soit rajouté dans la motion, la desserte de la zone d'activités par la ligne 72, car la zone d'activité est un vecteur d'emplois.

Madame Bossuyt souhaite être destinataire de la motion quand elle sera rédigée ainsi que du courrier envoyé à l'EMS et à la CTS.

MOTION RELATIVE AU VOLET CIRCULATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
--

Motion retenue

Les élus du Conseil Municipal de La Wantzenau, réunis en séance ordinaire le 9 novembre 2016, expriment leur désapprobation et affirment une position forte et inflexible pour que l'offre de transport soit cohérente pour la commune.

Les élus municipaux approuvent le contenu du courrier envoyé au Président de l'Eurométropole de Strasbourg et au Directeur de la CTS et expriment publiquement leurs doléances.

Les demandes formulées oralement par le Conseil Municipal sont affirmées avec clarté

Vu les propositions avancées par le cabinet Kisio Analysis,

Le Conseil Municipal demande,

- le maintien indispensable de la desserte bus du Domaine du Golf et le renforcement des fréquences de passage,
- le maintien de la desserte de la ligne 72 jusqu'à la place de la République, en semaine ainsi que le week-end,
- le développement d'une desserte vers la future extension de la ligne E du tram à la Robertsau,
- en prenant en considération le développement économique et industriel attendu dans les communes de Reichstett, Vendenheim et Mundolsheim, le développement d'une liaison de transports en commun vers les zones d'activités de La Wantzenau, Hoerdt et Reichstett, avec pour finalité la zone commerciale de Vendenheim,
- en considérant l'attractivité de la gare de La Wantzenau, le développement des fréquences de passage, en particulier jusqu'à la gare de Hoenheim pour une jonction avec le tram et de veiller à l'adéquation entre les horaires proposés par le bus et le train,
- à tester les services de déplacement à la carte à La Wantzenau, comme piste de promotion des transports publics.

Le conseil municipal émet,

- un avis défavorable à la fin de la ligne 72 à l'arrêt pont Phario,
- un avis favorable à la proposition de desserte de la gare et de l'église par la ligne 201, gérée par le Conseil Départemental. Une réflexion sur l'allongement global du temps de parcours sera à étudier, étant entendu qu'il n'y aura pas d'arrêt supplémentaire entre notre commune et la gare d'Hoenheim, déjà desservie par le train,

Le Conseil Municipal soutient la démarche initiée par Monsieur le Maire et approuve le texte de la lettre adressée à l'Eurométropole de Strasbourg et à la CTS.

Le Conseil Municipal demande publiquement à Monsieur le Maire de défendre le volet transports et déplacements urbains de la commune de La Wantzenau.

Ce vœu a pour vocation de porter à la connaissance des administrés et des services de l'Eurométropole, de par sa lecture et son inscription au Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2016, la très vive opposition aux propositions émises, par le cabinet Kisio Analysis, à l'encontre de la desserte de la commune de La Wantzenau.

Monsieur le Maire est appelé à poursuivre ses actions et à se porter fort pour toute la population.

Fait à La Wantzenau, le 14 novembre 2016

Patrick DEPYL, Maire

pour le Conseil Municipal de La Wantzenau.

POINT N°11

COMMUNICATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- *Madame Michèle Kannengieser souhaite connaître les dates de la commission urbanisme et logement le plus en amont possible.*
- *Le 22 novembre prochain, se tiendra une réunion publique sur le PPRI.*
- *La fête de Noël des personnes âgées aura lieu le 3 décembre 2016.*
- *Dates des prochains conseils municipaux : 14 décembre 2016 et 11 janvier 2017.*